

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2011

Le deux septembre deux mil onze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

Présents : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Secrétaire de séance : Isabelle Crespel

Date de convocation : 26 août 2011

OBJET : PREPARATION INAUGURATION ESPACE EUGENE LABICHE

L'inauguration de l'Espace Eugène Labiche est prévue le samedi 10 septembre 2011 à partir de 12h30.

Le déroulé de l'inauguration sera le suivant :

- Accueil par la batterie fanfare « Les Rouges Gorges » de Souvigny en Sologne.
- Ruban coupé par Monsieur le Ministre (coussin avec ciseaux présenté par 2 petits couples en costumes de Solognots).
- Tout le monde entre dans la salle de l'Espace Eugène Labiche.
- La fanfare est sur scène et joue un morceau et les « jeunes tambours » un autre morceau puis sortie des « Rouges Gorges » par l'arrière scène.
- Discours sur la scène (Chantal Meersschaut, Maire ; Alain Beignet, Conseiller Régional représentant la Région Centre ; Jacqueline Gourault, Sénatrice ; Patrice Martin-Lalande, Député et Maurice Leroy, Président du Conseil Général et Ministre de la Ville, en charge du Grand Paris).
(quelques tableaux et sculptures seront exposés pour rappeler que cette salle pourra servir pour des expositions, des concerts, mais aussi pour des pièces de théâtre, des réunions festives, des réunions de travail, ...).
- Vin d'honneur dans la salle.
- Pendant le vin d'honneur une troupe de théâtre de la maison des associations de Lamotte-Beuvron présentera un extrait d'une pièce d'Eugène Labiche « L'affaire de la Rue de Lourcine » (environ 10 minutes).
- A la fin du vin d'honneur « les Sonneurs » joueront à l'extérieur de la salle et inviteront tout le monde à sortir de la salle et à se diriger vers les chapiteaux installés derrière la salle où se tiendra un petit buffet campagnard simple mais nous l'espérons conviviale.
- Pendant le buffet quelques animations : vielle, accordéon, flûte, cornemuse, trompes de chasse, danses folkloriques,

Tous les conseillers municipaux sont conviés à partir de 9h le samedi 10 septembre à l'Espace Eugène Labiche pour aider à la mise en place de la manifestation.

OBJET : POINT DES SUBVENTIONS

Pour le projet de construction de salles de classe, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- le Conseil Général de Loir et Cher a accordé une subvention d'un montant maximum de 150 000 € et que nous avons reçu l'arrêté attributif,
- La préfecture de Loir et Cher a décidé de nous « réserver temporairement » une subvention d'un montant de 273 856 €. Pour obtenir l'arrêté attributif de subvention, la commune devra justifier de l'envoi d'ordres de service,
- Le Député, Monsieur Patrice Martin-Lalande devrait nous accorder une aide d'un montant de 30 000 € sur sa réserve parlementaire.

Un très grand merci aux financeurs, le Conseil Général, la Préfecture et Monsieur le Député.

OBJET : POINT SUR ACQUISITION IMMOBILIERE ET ECHANGE DE TERRAINS

Vendredi 5 août dernier, Madame le Maire s'est rendue à l'étude de Maître Guyot afin de procéder à l'acquisition par la commune du bien immobilier situé au 5 rue Eugène Labiche à Souvigny en Sologne dont les références cadastrales sont :

- section E n° 315 d'une surface de 00 ha 05 a 45 ca
- section E n° 347 d'une surface de 00 ha 05 a 07 ca

qui appartenait à Monsieur et Madame Chevreuil.

La commune a versé la somme totale de 52 500 € (50500 € pour le bien et 2 000 € pour les frais) pour l'acquisition de ce bien immobilier, composé d'un local professionnel et d'une habitation ainsi que d'un terrain.

Ce même jour, la commune de Souvigny en Sologne a signé l'acte d'échange de parcelles avec Monsieur et Madame Codorniu, chemin des Sentes.

OBJET : AMENAGEMENTS SECURITE

Monsieur Vandaele, Directeur de l'Unité Routes Sud de Romorantin-Lanthenay, est venu présenter un projet d'aménagement sécurisé vendredi dernier en mairie.

Des chicanes provisoires vont être installées dans la rue du Gâtinais à partir du mois d'octobre et ce pendant quelques semaines pour vérifier leur efficacité à réduire la vitesse des véhicules et l'intérêt de les installer définitivement ultérieurement, si le test s'avère positif.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE POUR L'EXERCICE 2010

La communauté de communes Cœur de Sologne nous a transmis son rapport d'activités pour l'exercice 2010 ainsi que le compte administratif se rattachant à l'exercice 2010.

Madame le Maire en informe les membres du conseil municipal et laisse à disposition de tous les conseillers municipaux le rapport d'activités 2010 ainsi que le compte administratif.

Les membres du conseil municipal souhaiteraient que le rapport d'activités soit accessible sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Sologne.

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE
VENTE D'UNE PORTION DE
CHEMIN COMMUNAL DEVENUE SANS ISSUE**

Madame Martine Serpaut, gérante de la SCI du Petit Gué de Bray situées route de Isdes à Souvigny en Sologne souhaiterait acquérir la portion du chemin communal qui passe devant sa maison sur une longueur d'environ 200 mètres.

Ce chemin reliait le chemin communal qui accède au Petit Gué de Bray et continue vers le Chesnoy, à un chemin devenu propriété privée.

Il traversait Fontenoy, propriété de Madame Marois, mais est devenu « voie sans issue » suite à l'échange effectué par Monsieur Marois alors Maire de Souvigny en Sologne, de la portion du chemin traversant sa propriété avec une partie de grange située à la Cour Basse et servant actuellement d'atelier d'artiste.

Madame le Maire précise qu'une enquête publique est nécessaire pour changer l'affectation du chemin c'est-à-dire de le passer du domaine public au domaine privé de la commune afin de pouvoir vendre la portion du chemin communal.

Monsieur Claude Bourdin est proposé comme commissaire – enquêteur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De soumettre ce dossier à une enquête publique du 31 octobre 2011 au 15 novembre 2011 si le commissaire enquêteur proposé, Monsieur Claude Bourdin, est disponible, de le désigner comme commissaire-enquêteur,
- De céder cette portion de chemin de 200m de long sur 6 m de large, soit 1 200 m² à la SCI du Petit Gué de Bray représentée par Madame Martine Serpaut pour un montant de 2 000 €,
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.